



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8646<sup>e</sup>** séance

Vendredi 25 octobre 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Matjila . . . . . (Afrique du Sud)

*Membres :*

Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Moriko
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. de Rivière
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Indonésie . . . . .	M. Soemirat
Koweït . . . . .	M. Almunayekh
Pérou . . . . .	M. Duclos
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M <sup>me</sup> Morrison González
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Clay

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2019/822)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2019/822)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mankeur Ndiaye, Représentant spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine, M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et M. Stefano Tomat, Directeur de la direction « Approche intégrée de la sécurité et de la paix » au Service européen de l'action extérieure.

M. Chergui et M. Tomat participent à la séance par visioconférence depuis Addis-Abeba et Bruxelles, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/822, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ndiaye.

**M. Ndiaye** : Je vous remercie tout d'abord, Monsieur le Président, de me donner la parole ce matin pour présenter le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2019/822), en prélude au renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) qui arrive, comme le Conseil le sait, à expiration dans quelques jours.

Qu'il me soit permis, avant tout, d'avoir une pensée pieuse à l'endroit des Casques bleus – 10 militaires et un policier – et des trois membres du personnel civil qui ont perdu leur vie cette année dans l'exercice de leurs fonctions en République centrafricaine. Leur contribution au service de la paix dans ce pays, au sacrifice de leur vie, ne sera jamais oubliée.

Au cours de l'année écoulée, la MINUSCA s'est attelée à mettre en œuvre le mandat multiforme et complexe que le Conseil de sécurité lui a confié par sa résolution 2248 (2018) de décembre 2018, en accordant comme toujours une attention particulière notamment à la protection des civils, à la restauration de l'autorité de l'État, à la promotion des droits de l'homme et de la justice, et aux bons offices dans le cadre du processus de paix.

Comme les membres le savent, l'année 2019 s'est ouverte avec l'espoir d'une nouvelle ère pour le peuple centrafricain à travers les négociations de Khartoum menées sous l'égide de l'Union africaine, avec l'appui des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui ont abouti à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine le 6 février dernier, à Bangui. Outre l'exécution de notre mandat donc, l'appui à la mise en œuvre de cet accord de paix a mobilisé beaucoup d'efforts de la MINUSCA, qui travaille main dans la main avec le Gouvernement, mais aussi avec les garants que sont l'Union africaine et la CEEAC.

Depuis ma dernière intervention ici au Conseil au mois de juin (voir S/PV.8558), le processus de mise en œuvre de l'Accord a connu des avancées et des défis que j'aimerais rapidement partager avec les membres du Conseil afin d'éclairer leurs délibérations sur le renouvellement du mandat de la MINUSCA.

En ce qui concerne tout d'abord les avancées, les mécanismes de suivi tant au niveau national que local sont désormais opérationnels dans leur grande majorité. Ces mécanismes ont permis d'éviter ou de contenir des crises au niveau des préfectures et des sous-préfectures. À Bossangoa par exemple, les réunions du Comité de mise en œuvre préfectoral ont favorisé le retour en ville des habitants musulmans qui peuvent désormais circuler librement pour la première fois depuis les événements tragiques de 2013. La première Unité spéciale mixte de sécurité, qui constitue un des éléments fondamentaux de la mise en œuvre de l'Accord, a été lancée officiellement par le Président Faustin Archange Touadera, à Bouar, dans la partie nord-ouest du pays, le 16 octobre dernier. Le Gouvernement projette de lancer les Unités spéciales mixtes de sécurité dans le nord-est et le sud-est du pays dès que possible, ce qui permettra de maintenir l'engagement des groupes armés dans l'Accord de paix.

Les efforts nationaux de désarmement, démobilisation, de rapatriement et de réintégration se

sont également poursuivis ces derniers mois, portant ainsi à un total de 583, le nombre de combattants désarmés et démobilisés depuis décembre 2018. Mais la réticence du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation (3R) à participer à ce processus représente un défi majeur qui a retardé le lancement de la première Unité spéciale mixte de sécurité. Je me réjouis cependant que la posture robuste adoptée par la MINUSCA a permis de mettre un frein aux violations répétées de l'Accord par les 3R et de contraindre son leader, Sidiki, à se montrer désormais plus coopératif.

Pour ce qui est des autres progrès, il y a eu des avancées dans le domaine de la justice et de la réconciliation. Les consultations nationales sur la loi portant création de la future Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, lancées le 6 juin, continuent dans plusieurs villes du pays, avec l'appui de la MINUSCA. Ces consultations participatives contribuent elles aussi au processus de réconciliation nationale. Quant à la commission inclusive établie pour examiner les causes du conflit et proposer des mesures judiciaires, elle poursuit son travail de collecte d'informations à travers le pays et devrait présenter son rapport le mois prochain. Mais à elles seules, ces deux institutions ne sauront totalement rendre justice aux nombreuses victimes du conflit en République centrafricaine. C'est pourquoi la MINUSCA continue inlassablement son appui aux activités de la Cour pénale spéciale et au renforcement des capacités des juridictions ordinaires centrafricaines et de la chaîne pénale dans son ensemble.

Je voudrais par ailleurs souligner le travail de vulgarisation de l'Accord de paix à travers le pays qui a été entrepris par la MINUSCA, avec l'appui d'ONU-Femmes et du Fonds pour la consolidation de la paix, auprès de la société civile, notamment des femmes, des jeunes et des leaders religieux. Il devrait permettre, à terme, une meilleure appropriation nationale de l'Accord de paix.

Des avancées ont été enregistrées aussi dans le domaine du développement où la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix a connu des pas significatifs, avec un décaissement de près de 2,4 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> octobre, portant le taux de réalisation financière à 67%. Quatre cents projets répartis dans divers secteurs socioéconomiques sont en cours, avec pour objectif majeur une amélioration concrète des conditions de vie du peuple centrafricain.

Tous ces progrès ont été rendus possibles grâce à un engagement du Gouvernement, soutenu par la MINUSCA, grâce à un engagement des garants et d'autres partenaires.

La restauration de l'autorité de l'État demeure une priorité collective : ainsi, à ce jour, tous les préfets sont en place dans les 16 préfectures que compte le pays; 66 des 71 sous-préfets le sont aussi, et aujourd'hui le nombre de fonctionnaires déployés sur le terrain a plus que doublé par rapport à 2015. De même, 1346 éléments des Forces armées centrafricaines ont été déployés sur le territoire national, notamment à Kaga-Bandoro, à Bria et à Birao, auxquels il faut ajouter 1050 policiers et gendarmes présents dans 15 préfectures, dont certains en co-location avec la MINUSCA. Ces redéploiements ainsi que les progrès encourageants enregistrés dans le processus de réforme de l'appareil sécuritaire centrafricain ont conduit le Conseil, comme les membres le savent, à assouplir l'embargo et le régime des sanctions sur la République centrafricaine.

Nous savons tous, Monsieur le Président, qu'en dépit de ces progrès, d'importants défis demeurent, défis qui, reconnaissons-le, entravent lourdement nos efforts collectifs de stabilisation de la République centrafricaine. Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire se poursuivent, bien que le nombre d'incidents, d'attaques contre des civils, de violences sexuelles, de restrictions à la liberté de circulation, et d'enlèvements ait diminué de moitié au cours de l'année écoulée.

Je demeure particulièrement inquiet par la situation tendue qui persiste dans le nord-est du pays depuis le mois de juillet. Plusieurs incidents graves ont en effet opposé de façon sporadique en juillet, septembre et en octobre, des éléments du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice à des éléments du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique. Lors des combats entre ces deux groupes armés signataires de l'Accord de paix, il y a des dizaines de victimes, essentiellement des combattants, et une seule victime civile. Cependant, le nombre de déplacés a atteint aujourd'hui un nombre considérable – plus de 10 000 – avec des conséquences socioéconomiques, sanitaires et sécuritaires importantes.

La MINUSCA, l'Union africaine et la CEEAC, en appui au Gouvernement, se sont mobilisées pour faire cesser les violences et éviter que le conflit, qui a déjà pris un caractère ethnique regrettable, ne mène à des affrontements directs entre communautés et

n'embrasent toute la préfecture de la Vakaga, avec un impact au niveau régional. Je suis également inquiet des autres défis qui menacent nos efforts, notamment les risques de violences liées à la transhumance qui va commencer avec l'arrivée bientôt de la saison sèche, la persistance de taxations illégales, la radicalisation du discours politique par certains acteurs, et, dans une moindre mesure, les retards accumulés dans l'adoption de certains projets de lois prévus par l'Accord de paix, notamment ceux sur la décentralisation et sur le statut des anciens chefs d'État. Je saisis cette occasion pour faire échos aux conclusions de la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine tenue en marge de l'Assemblée générale le 26 septembre ainsi qu'à celles de la visite tripartite ONU-Union africaine-Union européenne du 4 au 7 octobre à Bangui, exhortant les parties signataires à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'ensemble des engagements pris au titre de l'Accord de paix. Conformément à son mandat, la MINUSCA continuera à apporter aux parties signataires tout son appui politique et technique, mais elle n'hésitera également pas à prendre toutes ses responsabilités, comme nous l'avons démontré dans le cadre de l'Opération Anvil dans l'ouest, pour adopter une posture robuste face à ceux qui menacent les populations civiles.

Le contexte de mise en œuvre du prochain mandat de la MINUSCA sera non seulement dominé par la poursuite de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix du 6 février, mais également par la préparation des élections présidentielles et législatives de 2020-2021. Je tiens à souligner que la résolution 2448 (2018) ne pouvait prévoir l'ampleur des moyens logistiques et techniques requis pour la mise en œuvre de l'Accord de paix signé près de deux mois après son adoption. Outre ses bons offices et les nombreuses tâches qui seront assignées à la MINUSCA, il est donc capital que celle-ci soit dotée d'un mandat et de ressources adéquates pour l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix, seule voie pour une paix durable en République centrafricaine.

De même, les élections de 2020-2021, à l'instar de celles de 2015-2016, mobiliseront beaucoup d'énergies et d'efforts de la part de la communauté internationale tant il est vrai qu'elles permettront de consolider les acquis démocratiques en République centrafricaine. Le calendrier électoral publié par l'Autorité nationale des élections prévoit un enregistrement des électeurs à partir du mois de janvier 2020, un premier tour des élections présidentielle et législatives couplées. Le 27 décembre 2020, et un second tour, au besoin, le 14 février 2021. Les élections locales, jamais

organisées depuis 1988, sont quant à elles prévues pour le 21 novembre 2021. Elles devraient aider au règlement des causes profondes de la crise centrafricaine, au renforcement de la gouvernance démocratique et à la décentralisation.

Je me réjouis que les autorités centrafricaines aient déjà entamé les préparatifs de ces élections. Un nouveau code électoral a ainsi été adopté en juillet puis promulgué le 20 août dernier. Le Gouvernement a décaissé un peu plus de 2 millions de dollars pour le financement des opérations électorales, qui s'ajouteront aux 17 millions de dollars promis par l'Union européenne et aux 2 millions de dollars promis par le Programme des Nations Unies pour le développement, sur un budget total d'environ 41,8 millions de dollars. Les préparatifs sont aussi en cours pour la cartographie électorale, préalable l'enregistrement des électeurs.

Pourtant, malgré ces pas encourageants, la tenue des élections aux dates prévues reste menacée par l'insuffisance des ressources techniques, financières et humaines. Ce manque de ressources financières, l'absence d'un mandat approprié de la MINUSCA et la persistance de l'insécurité ici et là dans le pays suscitent des appréhensions au sein d'une partie de la classe politique centrafricaine quant à la faisabilité des élections sur l'ensemble du territoire et dans les délais prévus par la Constitution. Il est vrai qu'un sérieux retard dans la tenue des prochaines élections pourrait créer une situation de vacance au sommet de l'État et conduire à une nouvelle transition politique que certains appellent de leurs vœux, mais qui serait, j'en suis convaincu, dommageable pour la consolidation de la démocratie, de la stabilité et de paix en République centrafricaine. Il est important que la communauté internationale se mobilise afin que ces consultations se déroulent selon le calendrier prévu, de manière libre, inclusive et équitable sur l'ensemble du territoire centrafricain.

Je sollicite donc du Conseil de sécurité, tel que recommandé par le Secrétaire général dans son rapport, un mandat approprié pour la MINUSCA afin qu'elle puisse fournir le soutien technique, logistique, sécuritaire et opérationnel nécessaire à la tenue des élections dans le respect des délais constitutionnels. J'en appelle également à la générosité de tous les partenaires et amis de la République centrafricaine afin qu'ils contribuent et versent leurs contributions au plus vite car les fonds manquent pour démarrer le processus.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Enfin, qu'il me soit permis de terminer en lançant un appel pressant aux pays de la région, dont la contribution à la stabilité de la République centrafricaine demeure cruciale. La récente crise dans le nord-est du pays a montré une fois de plus combien il est essentiel pour la région d'appuyer la République centrafricaine dans ses efforts pour instaurer une paix et une stabilité durables. À cet égard, je félicite les Gouvernements de la République centrafricaine, du Cameroun et de la République du Congo pour la relance de leurs commissions mixtes respectives. J'encourage les efforts soutenus visant à lancer des commissions mixtes similaires avec le Tchad et le Soudan. Je me félicite également de la visite d'État du Président Paul Kagame en République centrafricaine la semaine dernière, qui permettra au pays de renforcer ses liens avec le Rwanda. La République centrafricaine a besoin de tous ses partenaires et amis pour faire du rêve de Centrafricains une réalité durable. Je sais qu'ils peuvent également compter sur l'appui unanime et généreux du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ndiaye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

**M. Chergui** (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, mon cher frère l'Ambassadeur Matjila, de vous réitérer mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour le brio avec lequel vous dirigez les travaux du Conseil durant ce mois. À l'Union africaine, nous apprécions vivement l'importance accordée aux priorités de l'Afrique sous votre présidence, en particulier dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, je me félicite du succès de la treizième réunion consultative annuelle conjointe ONU-Union africaine entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba cette semaine. Je tiens à redire combien ce fut un honneur et un plaisir d'accueillir le Conseil à Addis-Abeba. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil sur la situation en République centrafricaine, et plus spécifiquement sur la visite conjointe de l'Union africaine, de l'ONU et de l'Union européenne à Bangui du 4 au 7 octobre.

(*l'orateur poursuit en français*)

La situation en République centrafricaine est d'une manière générale marquée par une baisse sensible des violences sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue indéniablement un résultat tangible de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Dans ce cadre, il faut se féliciter des progrès accomplis dans la mise en place des structures du mécanisme de mise en œuvre et de suivi qui sont opérationnelles, notamment le Comité exécutif de suivi de l'Accord, co-présidé par le Premier Ministre de la République centrafricaine et le Représentant spécial de l'Union africaine à Bangui, dont les travaux se déroulent régulièrement. Il faut relever également la mise en place du secrétariat technique du Comité exécutif de suivi, du comité de mise en œuvre national, des comités de mise en œuvre préfectoraux, ainsi que des comités techniques de sécurité et de la commission inclusive, dont les travaux ont commencé depuis le 28 mai.

De même, les démembrements de l'État reprennent progressivement leur présence dans des zones autrefois interdites d'accès au pouvoir central. Ainsi, tous les 16 préfets et 66 des 71 sous-préfets prévus sont déjà déployés sur le terrain, alors que le déploiement des forces de défense et de sécurité se poursuit sur toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs, la formation des Unités spéciales mixtes de sécurité a été lancée le 16 octobre à Bouar, dans le nord-ouest du pays, en présence du Président de la République, S. E. M. Faustin Archange Touadera, en présence des membres du Gouvernement et de représentants de la communauté internationale. Je souhaite également féliciter le Gouvernement centrafricain pour ses efforts, y compris la finalisation du code électoral, qui a été validé par la cour constitutionnelle, et nous nous attendons à ce que les autres textes de loi, notamment ceux liés à la décentralisation, au statut des anciens chefs d'États et aux partis politiques soient adoptés prochainement.

Je saisis également cette occasion pour remercier et rendre hommage aux pays de la région qui continuent de soutenir la mise en œuvre de l'Accord et d'accompagner la République centrafricaine, notamment par les réunions des commissions mixtes Centrafrique-Cameroun, Centrafrique-Congo et, bientôt, Centrafrique-Tchad et Centrafrique-Soudan. Au plan humanitaire, la situation est encourageante, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dénombré, de janvier à septembre, le retour spontané et assisté de plus de 357 000 réfugiés et personnes déplacées dans leurs régions respectives. Les besoins humanitaires ont ainsi

été réduits de manière appréciable et, selon les organismes humanitaires, quelque 30 000 personnes retourneront dans leurs régions en 2020.

Malgré l'amélioration du climat sécuritaire, plusieurs cas de violations de l'Accord ont malheureusement été observés, notamment le 21 mai 2019 à Paoua, et en septembre et octobre 2019 à Birao, ayant entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, et que nous avons collectivement et fermement condamnés. Ces affrontements n'ont en aucun cas ralenti la mise en œuvre de l'Accord, et l'Union africaine continue à encourager le Gouvernement et les parties prenantes à maintenir le cadre existant du dialogue, tout en soulignant l'importance de la promotion d'un climat de confiance, tout particulièrement dans la perspective des échéances électorales de 2020 et 2021.

C'est dans ce cadre que s'est inscrit la visite conjointe que nous avons effectuée à Bangui du 4 au 7 octobre, avec mon ami Jean Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne. C'était notre deuxième visite conjointe en République centrafricaine après celle effectuée en avril 2019. Au terme de nos consultations avec le Président de la République, S. E. M. Faustin Archange Touadera, et les acteurs concernés, nous avons appelé au respect scrupuleux des engagements pris dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous avons également tenu à clarifier les points d'ombre et réaffirmé notre attachement commun au strict respect des échéances électorales, et nous avons appelé les partenaires de la République centrafricaine à se mobiliser pour s'assurer de réunir les conditions ainsi requises. À cette fin, nous souhaitons compter à nouveau sur les membres du Conseil pour accorder à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) le mandat nécessaire pour soutenir ce processus. Au moment où je conclus, je souhaite vous présenter quelques recommandations.

Premièrement, c'est le lieu ici de se féliciter de la convergence de positions et de la cohérence des actions de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Union européenne, et, je peux m'avancer, de l'ensemble de la communauté internationale, dans nos interactions avec les parties prenantes centrafricaines et la communauté internationale en général. Il est donc impératif que, collectivement, nous continuions à soutenir la mise en œuvre de l'Accord, qui reste le cadre de référence pour le retour

à la stabilité dans le pays. Qu'il soit très clair qu'il ne saurait y avoir de plan B.

Deuxièmement, je salue l'engagement des pays voisins de la République centrafricaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans cet effort, et j'appelle à la poursuite de leur accompagnement de la République centrafricaine.

Troisièmement, le lancement de la formation des Unités mixtes le 16 octobre, dans l'ouest du pays, est un grand événement et un accomplissement certain. Il y a lieu maintenant de lancer celles prévues dans les autres régions pour consolider la réconciliation et l'inclusivité.

Quatrièmement, au moment où l'Union africaine s'emploie au déploiement d'observateurs militaires chargés de superviser ces Unités spéciales mixtes de sécurité, je compte sur la collaboration et l'assistance habituelle de la MINUSCA pour apporter le soutien logistique nécessaire à la réussite de cette opération, en particulier en termes d'hébergement et de transport.

Cinquièmement, sur le plan humanitaire, quand bien même nous avons enregistré les avancées que j'ai décrites, la situation demeure précaire et nécessite une attention soutenue de la part de la communauté internationale en vue de répondre aux attentes des organismes humanitaires et des personnes en précarité. Et je voudrais aussi souligner la nécessité de prêter une attention soutenue à la situation des femmes et des enfants dans ce pays, et réitérer de manière solennelle et stricte notre politique commune de zéro tolérance de toute violence liée au sexe ou de toute exploitation des enfants.

Enfin je voudrais souligner encore une fois qu'il n'y a pas d'autre option que les élections générales de 2020 et 2021. Nous avons réaffirmé à toutes les parties prenantes centrafricaines que tout sera mis en œuvre pour la tenue à bonne date de ces élections. C'est pourquoi j'en appelle au soutien du Conseil pour peser de tout son poids pour que tous les acteurs concernés respectent cette échéance et contribuent positivement à l'organisation effective de ces élections.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chergui de son exposé et des aimables paroles tenues à mon endroit. Je remercie également le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour l'excellente organisation et l'hospitalité accordée à mes collègues du Conseil de sécurité à l'occasion de notre quatrième réunion informelle et de la treizième réunion consultative conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je donne maintenant la parole à M. Tomat.

**M. Tomat** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom de l'Union européenne.

Nous prenons acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix depuis sa signature à Bangui. Nous avons également recensé d'importants domaines d'action et sommes préoccupés par les difficultés en ce qui concerne l'engagement de certaines parties en faveur de la sécurité. S'agissant des progrès, il est important de souligner que l'accord constitue la seule feuille de route collective. La dynamique qu'il a créé doit être préservée et renforcée. Tous les acteurs doivent le mettre en œuvre en toute bonne foi.

Le Gouvernement centrafricain, sous la direction du Président et du Premier Ministre, continue de tenir ses engagements. Ils y parviennent malgré les défis et les difficultés liés au processus. L'État rétablit lentement son autorité. Les Forces armées centrafricaines et les Forces de sécurité intérieure sont en cours de déploiement. Le premier groupe d'Unités spéciales mixtes de sécurité a été créé dans l'ouest. Le Conseil de sécurité a lui-même reconnu les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, ce qui s'est traduit par l'assouplissement de l'embargo sur les armes. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure fort opportune. Nous sommes également satisfaits de constater que les pays voisins contribuent activement à créer un climat positif pour la mise en œuvre de l'accord de paix. Cela doit être encouragé davantage.

Dans certains domaines, nous attendons du Gouvernement qu'il prenne de nouvelles mesures et fasse preuve de plus de détermination. Il s'agit notamment de la justice transitionnelle, qui est un élément essentiel de la réconciliation et de la lutte contre l'impunité. Nous encourageons également les autorités à progresser parallèlement sur des questions telles que la décentralisation, le statut des anciens chefs de l'État et la loi sur les partis politiques. L'action gouvernementale pourrait également être plus cohérente en associant pleinement les membres des groupes armés à l'accord de paix et en les faisant participer à sa mise en œuvre. Prises ensemble, ces mesures, conjuguées à une vaste campagne de sensibilisation à l'accord de paix, signifieraient clairement à l'ensemble de la population que la situation politique s'est définitivement améliorée. Pour que la population centrafricaine bénéficie des avantages de l'accord de paix, nous devons également mieux inclure la société

civile, les partis politiques, les militaires et les femmes dans le processus de paix.

J'en viens maintenant à certaines des difficultés rencontrées. En matière de sécurité, même si des améliorations ont été constatées, la situation générale reste fragile. Plusieurs groupes armés continuent d'attaquer les civils et de se battre les uns contre les autres. Le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement est essentiel et doit être accéléré. L'accord de paix prévoit tous les mécanismes nécessaires pour répondre aux violations. Les garants de l'accord ne doivent pas hésiter à recourir aux dispositions de l'article 35 pour convaincre les groupes armés qui ne respectent pas l'accord. Nous appuyons en particulier les interventions récentes et énergiques de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). L'autorité de la MINUSCA envoie un signal positif aux victimes civiles du conflit, notamment grâce aux arrestations récentes de membres de certains groupes armés.

Dans ce contexte, je voudrais également prendre un moment pour présenter mes sincères condoléances, au nom de l'Union européenne et en mon nom propre, à la MINUSCA et aux familles des courageux soldats qui ont récemment perdu la vie dans un tragique accident.

Les Unités spéciales mixtes de sécurité font partie du dispositif de sécurité. Comme l'ont mentionné plusieurs orateurs qui m'ont précédé, la première de ces unités a été déployée récemment à Bouar, ce qui est une très bonne nouvelle. Le déploiement de la première Unité va avoir un effet non négligeable. Plusieurs groupes souhaitent désormais rejoindre ces unités. Leurs membres y voient une possibilité concrète et immédiate de réintégrer la société et de reprendre une vie normale. À l'instar de nos partenaires au sein du Gouvernement, de l'Union africaine et de l'ONU, nous voulons que plus d'Unités soient déployées. La démobilisation, le désarmement, le contrôle des antécédents et la formation des combattants identifiés pour participer à ces unités sont des étapes critiques pour leur création.

Il y a quelques semaines, l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU ont mené avec succès une mission trilatérale conjointe de haut niveau dans le pays, mission que j'ai eu le plaisir d'accompagner. Il est encourageant de constater que les trois organisations se sont mises d'accord sur les principes permettant aux Unités spéciales mixtes de sécurité de travailler avec succès. Dans ces conditions, l'Union européenne

va continuer de financer ces unités. Notre contribution initiale de 3,4 millions d'euros depuis le mois de mai a déjà été versée à l'Union africaine pour payer les membres des Unités spéciales mixtes de sécurité.

La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) a formé les formateurs des Forces armées centrafricaines chargés de former les Unités spéciales mixtes de sécurité. Nous finançons également les observateurs militaires de l'Union africaine, qui surveilleront le déploiement et les activités des Unités spéciales mixtes de sécurité. Nous sommes prêts à mobiliser un appui supplémentaire pour les prochaines phases. Pour cela, le mandat de la MINUSCA doit prévoir la capacité d'appuyer les Unités spéciales mixtes de sécurité. La mise en place de ces unités est à l'évidence importante. Dans le même temps, cette opération ne devrait pas détourner l'attention du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ni de la réforme du secteur de la sécurité en cours.

De précédents orateurs ont indiqué que nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, avec les élections prévues en 2020 et en 2021. Seul un processus pacifique, inclusif et transparent permettra de consolider le bilan démocratique du pays. Le calendrier constitutionnel doit être respecté. Le report n'est pas une option et nous espérons que les partis politiques agiront de manière responsable. L'Union européenne est prête à fournir un soutien financier et technique, et nous encourageons d'autres partenaires à se joindre à nos efforts. Le plus important sera l'appui de la MINUSCA à l'ensemble du processus électoral en termes de sécurité et de logistique. Nous demandons que le mandat de la MINUSCA soit explicitement modifié à cet effet.

Je voudrais avant de terminer ajouter quelques mots pour mettre le Conseil au fait d'un certain nombre d'autres aspects du soutien de l'Union européenne à la République centrafricaine. La mission de formation de l'Union européenne que je viens de mentionner pilote la réforme du secteur de la défense en fournissant des conseils stratégiques et une formation opérationnelle. À ce jour, elle a formé cinq bataillons des forces armées nationales. Le 16 octobre, plus de 1 000 recrues ont terminé cette formation. Au total, 4 000 membres du personnel des forces armées de tous rangs et grades ont bénéficié de la formation opérationnelle de l'EUTM RCA. Par ailleurs, 1 500 autres ont suivi des cours dans des domaines militaires connexes tels que les ressources

humaines, la logistique, la planification et les technologies de l'information.

L'EUTM RCA continuera de travailler main dans la main avec la MINUSCA et les autres acteurs, en toute transparence. Nous souhaitons que le mandat de la MINUSCA comprenne des dispositions relatives au soutien aux membres des Forces armées centrafricaines formés par l'EUTM RCA. Parallèlement, nous appuyons le renforcement et le déploiement à l'échelle nationale des Forces de sécurité intérieure. À la demande du Président Touadera, l'Union européenne planifie actuellement le déploiement d'une mission consultative européenne en République centrafricaine pour continuer de soutenir les Forces de sécurité intérieure.

Tous instruments confondus, l'Union européenne a mobilisé, depuis 2014, une enveloppe de 850 millions d'euros. Nous avons pris des mesures pour accélérer et, le cas échéant, réaligner nos programmes afin que la population puisse bénéficier rapidement des dividendes de la paix.

Je ne partagerai que trois chiffres relatifs au fonds fiduciaire Bêkou, en ce qui concerne les soins de santé. Au cours de la période couverte par le dernier rapport en date, 1,7 million de consultations médicales ont été effectuées, ce qui a permis à la population, dont plus de 80 000 enfants et femmes enceintes, d'être soignée. Environ 170 000 naissances ont été assistées par du personnel qualifié. On observe des chiffres similaires en ce qui concerne l'éducation primaire, la santé animale, la microfinance et le textile. Des milliers de petits agriculteurs et leurs groupes sont équipés et reçoivent une aide pour accéder aux marchés locaux.

Il y a quelques mois, M<sup>me</sup> Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, a effectué une visite officielle en République centrafricaine. Le Président Touadera et elle ont tous deux confirmé notre volonté commune de travailler de concert dans l'intérêt du peuple centrafricain. Nous savons que la situation reste complexe et fragile, avec des problèmes humanitaires et des faiblesses structurelles. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du Gouvernement et de la société civile, l'Union africaine, l'ONU et les pays de la région. Nous resterons pleinement engagés en République centrafricaine pour appuyer notre ami et partenaire, qui se trouve à la croisée des chemins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tomat de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Moriko** (Côte d'Ivoire) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des pays africains élus au Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire.

Les trois membres africains du Conseil félicitent M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), pour son exposé sur la situation sociopolitique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine et sur les activités de la MINUSCA. Ces félicitations s'adressent également à M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et à M. Stefano Tomat, Directeur de la direction « Approche intégrée de la sécurité et de la paix » au Service européen de l'action extérieure.

Les trois membres africains du Conseil saluent les progrès tangibles réalisés par les autorités centrafricaines dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 6 février entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés, notamment l'opérationnalisation de plusieurs mécanismes de mise en œuvre et de suivi dudit accord. La réalisation de cette exigence indispensable à la restauration progressive de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national, ainsi qu'à la fourniture de services sociaux de base et à l'amélioration des conditions de vie des populations, constitue une réelle source d'espoir pour le retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables en République centrafricaine.

Tout en se félicitant de l'engagement constructif des signataires, en particulier le Président Touadera et son gouvernement, les trois membres africains du Conseil saluent l'appui déterminant des garants et des facilitateurs, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que le rôle important de l'ONU par le biais de la MINUSCA et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, sans lesquels les progrès encourageants enregistrés à ce jour n'auraient été possibles.

En dépit des progrès susmentionnés, la République centrafricaine reste confrontée à de multiples défis, en l'occurrence les violences contre

des civils et les affrontements entre groupes armés signataires de l'accord de paix pour le contrôle des ressources naturelles. Les événements de Paoua et de Birao, survenus le 21 mai et le 1<sup>er</sup> septembre, en sont la parfaite illustration. De plus, le sentiment de méfiance vis-à-vis de l'accord de paix, en particulier au sein de l'opposition politique, est source de préoccupation au regard du contexte de préparation des élections présidentielle, législatives et locales prévues en 2020 et 2021. Ces étapes sont cruciales et indispensables à la paix et la stabilité politique dans le pays.

Par ailleurs, il existe un besoin urgent de renforcer la protection des civils, de trouver des réponses adaptées aux défis humanitaires et de renforcer les initiatives de paix et de développement, en mettant un accent particulier sur les chantiers importants en cours d'exécution, notamment l'appui au processus de restauration de l'autorité de l'État par des opérations conjointes de sécurisation menées par la MINUSCA et les Forces armées centrafricaines; l'opérationnalisation des Unités spéciales mixtes de sécurité en vue de la protection des civils, qui relève d'une urgence absolue. Les trois membres africains du Conseil saluent ainsi le lancement des activités à Bouar le 16 octobre dernier; la réalisation du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration des ex-combattants; et la réforme du secteur de la sécurité.

Les trois membres africains du Conseil sont d'avis que toutes les parties prenantes doivent conjuguer leurs efforts pour rattraper les retards relevés dans la mise en œuvre de certaines dispositions clefs de l'accord de paix dans les domaines politique et sécuritaire. À cet égard, ils saluent la rencontre des signataires de l'accord de paix tenue à Bangui les 23 et 24 août en présence des garants et des facilitateurs, notamment l'Union africaine et la MINUSCA, afin d'évaluer les progrès accomplis et d'élaborer des approches communes pour surmonter les défis à la mise en œuvre de l'Accord.

Il convient également de saluer et d'encourager les initiatives locales de paix et de réconciliation à travers le pays, qui soutiennent l'accord de paix. L'accompagnement de ces initiatives par des moyens adéquats contribuera à créer ou à maintenir un environnement favorable à la réconciliation et à la paix durable. À cet effet, les trois membres africains du Conseil encouragent l'implication de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, conformément au rapport du Secrétaire général (S/2019/822). Ils fondent l'espoir que les conclusions des consultations populaires

lancées en juin permettront la mise en place d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation efficace qui répondra aux attentes des victimes de violence dans l'esprit de l'accord de paix.

L'engagement constant de la communauté internationale sur la dimension sécuritaire contribuera sans aucun doute à la stabilisation de la situation sur le terrain. La résolution 2488 (2019), que les trois membres africains du Conseil saluent et soutiennent, traduit parfaitement cet engagement. Elle autorise un allègement de l'embargo sur les armes au profit du Gouvernement centrafricain, lui permettant ainsi de se doter des moyens d'accélérer l'extension de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national. Aussi les trois membres africains du Conseil entendent-ils prendre une part active à la mise en œuvre de cette résolution et des mécanismes de règlement en vue d'accompagner le peuple centrafricain dans sa quête de paix et de stabilité. C'est le lieu de rappeler que l'appui des pays de la région s'avère essentiel. C'est pourquoi nous saluons la relance par les autorités centrafricaines des commissions bilatérales, notamment avec le Tchad, le Cameroun, le Congo et le Soudan, en vue de régler les questions transfrontalières.

La préservation des acquis de l'accord de paix dépend sans aucun doute de la tenue des futures échéances électorales en 2020 et 2021, dans un climat social apaisé que tous les acteurs sociopolitiques centrafricains doivent contribuer à créer.

La MINUSCA, dont il convient de saluer la contribution aux efforts de paix en République centrafricaine, doit prendre toute sa part dans cette entreprise avec la palette d'outils dont elle dispose. À ce propos, les trois membres africains du Conseil partagent les recommandations du rapport du Secrétaire général relatives à la portée du mandat d'appui électoral de la MINUSCA. Ils fondent l'espoir que cette question sera prise en compte lors du renouvellement du mandat de la MINUSCA le mois prochain.

Pour conclure, l'Afrique du Sud, la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire appellent de nouveau les organisations sous-régionales, régionales et internationales, notamment la CEEAC, l'Union africaine et l'ONU, ainsi que les partenaires de la République centrafricaine à poursuivre leurs appuis à la République centrafricaine afin qu'elle renoue avec la paix et la stabilité. Les trois membres africains du Conseil voudraient enfin réitérer leur soutien à la MINUSCA et aux efforts du Président Faustin Archange Touadera,

dont l'engagement et le leadership contribueront sans nul doute au retour de la paix durable et de la stabilité en République centrafricaine.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui. Nous présentons nos condoléances au Représentant spécial, M. Ndiaye, après la perte de quatre soldats de la paix sénégalais dans l'accident d'hélicoptère survenu le mois dernier.

Je vais faire cinq brèves observations.

Premièrement, les États-Unis sont profondément préoccupés par le fait que certains groupes armés continuent de violer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine en toute impunité. Nous appelons toutes les parties signataires à s'engager à appliquer pleinement l'accord de paix.

Deuxièmement, nous tenons à souligner que la priorité absolue de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est la protection des civils. Il n'existe aucune contradiction entre la protection des civils et le recours aux bons offices de la MINUSCA pour assurer le succès de l'accord de paix. En fait, nous considérons ces deux efforts comme complémentaires.

Troisièmement, nous devons rompre le cycle de la violence en République centrafricaine en appliquant des normes strictes en ce qui concerne le contrôle des antécédents, le désarmement, la démobilisation et la formation des ex-combattants qui choisissent d'intégrer les brigades mixtes ou de participer à d'autres programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Le contrôle des antécédents doit compléter les activités de la Cour pénale spéciale, que les États-Unis appuient, en vue de garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes et atrocités les plus graves, conformément au Forum de Bangui.

Quatrièmement, lors du récent voyage du Comité des sanctions du Conseil de sécurité à Bangui, il est apparu clairement que le Gouvernement centrafricain dispose désormais d'armes suffisantes pour équiper ses troupes, mais qu'il doit encore mettre en place des institutions de défense pour leur fournir un appui logistique et assurer le versement de leurs salaires une fois déployées sur le terrain. Nous espérons que le Gouvernement centrafricain pourra enregistrer de nouveaux progrès à l'aune des critères établis au titre de

l'embargo sur les armes afin que nous puissions compter sur son armée pour défendre les frontières du pays et protéger les Centrafricains.

Enfin, les États-Unis se félicitent de l'attention accordée par le Secrétaire général dans son rapport du 15 octobre (S/2019/822) à l'optimisation des performances, notamment par le biais du nouveau processus raccourci d'évacuation sanitaire primaire et des mesures prises en réponse aux violences à Alindao. Ces efforts permettront d'améliorer la sécurité des opérations de

maintien de la paix en protégeant à la fois la vie des Casques bleus et celle des civils.

Les États-Unis continueront de demander instamment que soient améliorés les rapports sur l'exécution des opérations de maintien de la paix de la MINUSCA et de toutes les opérations de maintien de la paix, conformément aux normes établies dans l'initiative Action pour le maintien de la paix et à la résolution 2436 (2018).

*La séance est levée à 10 h 50.*